

Liste des pièces à fournir pour la constitution du dossier « Devenez propriétaire dans l'ancien »

- ◆ Compromis de vente (comportant l'adresse du projet, le prix d'acquisition, la description du bien et la date de construction de l'immeuble) ou acte de vente définitif de moins de 6 mois

- ◆ Copie du diagnostic immobilier pour le plomb à produire par le vendeur du bien acquis obligatoire pour les immeubles construits avant le 1^{er} janvier 1949)

- ◆ Justificatif d'identité (Carte d'identité, permis de conduire, livret de famille)

- ◆ Justificatif d'adresse actuelle : quittance de loyer, certificat d'hébergement accompagné d'un justificatif d'adresse de l'hébergeant, titre de propriété

- ◆ Dernier avis d'imposition de l'acquéreur (ou des acquéreurs)

- ◆ Diagnostic financier du projet d'acquisition par l'ADIL 13

- ◆ 1 RIB accompagné, à défaut de compte joint, d'une autorisation de versement